

## **Appel à Candidature pour l'Habilitation Universitaire en Sciences de gestion**

L'Université de la Manouba annonce l'ouverture des candidatures à l'Habilitation Universitaire en Sciences de Gestion, Session de Janvier 2023.

### **Les conditions d'éligibilité :**

La candidature pour L'Habilitation Universitaire **en Sciences de gestion** est ouverte pour les enseignants ayant le grade de maître-assistant. L'obtention de l'HU permet au candidat de postuler au grade de maître de conférences. L'HU est régie par le décret 93-1824 du 6 septembre 1993 modifié par le décret 97-1803- du 3 septembre 1997.

L'article 4 de ce décret stipule que le dossier du candidat doit comporter outre la thèse de doctorat, un ensemble de travaux originaux publiés (ouvrages, manuels, articles dans des revues scientifiques, brevets d'invention,...), attestant la maîtrise des techniques de recherche et constituant un apport significatif dans le domaine scientifique concerné.

### **Les critères de recevabilité décidés par le Conseil Sectoriel Académique (CSA) en sciences de gestion de l'UMA sont les suivants :**

Les dossiers d'habilitation en Sciences de Gestion sont jugés recevables s'ils comportent les documents et les éléments suivants :

#### **Dossier Administratif :**

- Demande de candidature pour l'obtention de l'Habilitation Universitaire avec précision de la spécialité (formulaire à retirer à l'UMA).
- Un CV détaillé (cursus, activités de recherche et d'encadrement, activités pédagogiques...).
- Les copies des diplômes, à partir du Baccalauréat (avec les copies des décisions d'équivalences pour les diplômes étrangers)
- Une copie de la décision de nomination au poste de maître assistant de l'enseignement supérieur.
- Une copie de la décision de titularisation au poste de maître assistant de l'enseignement supérieur.
- Une copie de la CIN.
- 2 photos d'identité récentes.
- 2 lettres recommandées avec accusés de réception portant l'adresse du candidat.

#### **Dossier Scientifique et Pédagogique :**

- Une copie de la thèse de doctorat.
- Un rapport de synthèse des activités de recherche, d'encadrement ainsi que des activités académiques (enseignements, participation à la vie universitaire, rayonnement national et international, etc.) du candidat.
- Les copies de la production pédagogique (Livre, Chapitre de livre, Polycopié de cours, TP, TD...) que le candidat juge significative en termes d'apport personnel en contenu.
- Une liste exhaustive des travaux de recherche, projets et publications.

- Les copies des communications dans des congrès scientifiques.
- Les copies des ouvrages et des contributions à des ouvrages collectifs.
- Les copies des articles publiés, **avec un minimum de 2 articles publiés après la maîtrise d'assistantat dans des revues classées (CNRS, FNEGE, SJR, ABDC, ABS, Tomson Reuters) dont au moins un article parmi les deux où le candidat est le premier auteur.**
- Les preuves d'encadrement **d'au moins un mémoire de recherche soutenu** dirigé par le candidat.

Le candidat doit présenter l'ensemble des documents en 5 exemplaires, sous forme de 5 dossiers séparés en plus d'une copie en version numérique.

La commission d'HU se réunit dans des délais ne dépassant pas 3 mois après la date de dépôt des dossiers. Dans le cas où le dossier est jugé recevable par la commission d'HU, (la) candidat(e) sera informé(e) par courrier officiel et 2 rapporteurs seront désignés pour un examen approfondi du dossier ; dans le cas contraire, le (la) candidat(e) sera informé(e) par courrier officiel sur les raisons de non recevabilité.